

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 2120

présenté par

M. Dive, Mme Dalloz, Mme Corneloup, Mme Minard, M. Ray et Mme Fruchon

ARTICLE 49**ÉTAT B****Mission « Conseil et contrôle de l'État »**

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de la loi organique relative aux lois de finances.
--